



Appel à la manifestation d'intérêt

La Ville des Lilas recherche des créateur·rices engagé·es pour la 6^{ème} édition du Festival du film féministe qui se tiendra du 7 au 11 octobre 2026

Contexte :

Depuis 2021, la Ville des Lilas organise chaque année le Festival du film féministe. Cet événement culturel traduit la volonté de la Ville de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, les droits des femmes ainsi que la lutte contre les discriminations basées sur le genre et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Le Festival du film féministe des Lilas a pour objet de mettre en avant le travail de réalisatrices et réalisateurs engagé·es sur ces thématiques pour questionner, sensibiliser et partager lors de débats autour des films présentés.

En 2026, la Ville des Lilas célébrera la sixième édition du Festival qui se déroulera du 7 au 11 octobre 2026.

Dans ce contexte, la Ville des Lilas fait appel à des créateur·rices engagé·es pour l'égalité entre les femmes et les hommes, les droits des femmes, la lutte contre les discriminations basées sur le genre ou encore la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, afin de tenir des stands pour présenter et vendre des produits artisanaux.

Toute personne intéressée par l'occupation d'un stand et répondant aux critères ci-dessous énoncés est invitée à manifester son intérêt en déposant une offre.

Objet de l'appel à la manifestation d'intérêt :

L'objet du présent AMI est de sélectionner des créateur·ices engagé·es pour l'égalité entre les femmes et les hommes, les droits des femmes, la lutte contre les discriminations basées sur le genre ou encore la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, afin de tenir des stands pour présenter et vendre leurs produits artisanaux.

Les candidat·es et critères d'éligibilité :

Le présent appel à la concurrence s'adresse à tous·te créateur·rice déclaré·e auprès de la chambre des métiers (et donc ayant un numéro de SIRET).

Le ou la créateur·rice doit proposer à la vente ses propres produits ou créations artisanales et doit être respectueux·se de l'environnement.

Conditions d'accueil technique :

La Ville des Lilas mettra à disposition du ou de la créateur·rice un espace de 3 mètres carrés maximum au sein du Théâtre du Garde-Chasse situé 2 avenue Waldeck Rousseau – 93260 LES LILAS, au niveau de l'accueil situé en rez-de-chaussée, du 10 au 11 octobre 2026 et de 14 h à 19 h 30.

Le ou la créateur·rice pourra se présenter 30 minutes avant l'heure de début indiquée aux fins d'installer son stand. Une table et une chaise pourront être fournis sur demande du ou de la créateur·rice.

Le stand pourra éventuellement être laissé sur place pendant la nuit, sous la seule responsabilité du ou de la créateur·rice. La Ville ne propose aucun service de gardiennage des marchandises et ne saurait être tenue responsable de la perte ou du vol de marchandises laissées sans surveillance.

Conditions financières :

La mise à disposition de l'espace public est faite moyennant un tarif fixé selon la taille du stand : 15 euros par mètre carré et par jour d'occupation.

Pièces constitutives du dossier de candidature :

- Présentation succincte de l'activité du ou de la créateur·rice ;
- Photocopie d'une pièce d'identité valide du ou de la créateur·rice ;
- Attestation d'assurance en cours de validité du ou de la créateur·rice ;
- Extrait KBIS ou certificat d'inscription au Répertoire des Entreprises et des Etablissements (SIRENE) du ou de la créateur·rice ;
- Tout document que le ou la créateur·rice juge opportun de présenter ;

Le ou la créateur·rice doit envoyer sa candidature aux adresses suivantes : tatianafokina@leslilas.fr et juliajosephlouisia@leslilas.fr.

Calendrier et sélection :

Les candidatures doivent être déposées au plus tard le **02/08/2026**.

La sélection se fera selon les critères suivants :

- Vendre ses propres produits, issus de l'artisanat et de petit taille (maximum 50 centimètres par pièce).
- Soutenir la cause féministe, l'égalité entre les femmes et les hommes, les droits des femmes, la lutte contre les discriminations basées sur le genre ou la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.
- Avoir son siège en France. Les transports entre le lieu de résidence et le festival ne sont pas pris en charge.
- Vendre des produits qui ne peuvent être considérés comme une incitation à la haine, à la violence ou à toute forme de discrimination.
- Être respectueux·se de l'environnement.

Informations complémentaires

Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations, veuillez contacter tatianafokina@leslilas.fr, stagiaire en production pour le Festival.

Annexe pouvant être demandées :

- Programme du Festival du Film Féministe 2026.
